DEPARTEMENT de la Haute - Corse

EXTRAIT DU REGISTRE

des délibérations du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes MARANA GOLO 2022/112

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
37	37	22

Date de la convocation
06/12/2022

Date d'affichage

Objet de la Délibération

L'an deux mil vingt-deux, le lundi 12 décembre à 17h00 le conseil communautaire légalement convoqué s'est réuni dans ses locaux, sous la présidence de Monsieur Jean DOMINICI,

Etaient Présents (21): Paule ALBERTINI- Chantal AMBROSI - Muriel BELTRAN - Vincent BRUSCHINI - Jérôme CAPPELLARO - Jean DOMINICI - Fortuné FELLICELLI - Jean Charles GIABICONI - Isabelle GIUDICELLI - Bernard GRAZIANI - Christophe GRAZIANI - Jean François MATTEI - Jean Marc MATTEI - Alain MAZZONI - François MONTI - Anne Marie NATALI - Angèle NERI - Gabriel PASQUALI - Pierre Antoine PASQUALINI - Jeanne Baptiste SAVELLI - Charlotte TERRIGHI-

<u>Pouvoirs (1)</u>: Maryline MASSONI donne pouvoir à Jean-Charles GIABICONI

<u>Absents (15):</u> Christiane ALBERTINI - Dominique BENIGNI- Christelle CRUCIANI-Joseph GALLETTI- Maria GAROBY - Patrick EIDEL-GUIDICELLI - Ange LAMBERTI - Charles MARCELLI - Augustine MARIOTTI- Marjorie PINDUCCI - Frédéric RAO - Pierre NATALI-José OLIVA - Jean Pierre VALDRIGHI - Charlotte VITTORI

Objet : Création d'un emploi non permanent - Accroissement temporaire d'activité - Adjoint technique territorial – Collecte et tri sélectif

MONSIEUR JEAN-MARC MATTEI a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire qu'il a acceptées.

Monsieur le Président expose aux membres du Conseil communautaire que :

- Considérant les besoins de la collectivité, il serait souhaitable de procéder à la **création d'un emploi non permanent d'agent de collecte**, d'une durée de 35 heures de service hebdomadaire qui sera pourvu par un agent contractuel relevant du grade d'adjoint technique territorial, conformément aux dispositions de l'article L.332-23-1° du code général de la fonction publique, pour une période maximale de 12 mois sur une même période de 18 mois consécutifs.

La proposition de Monsieur le Président est mise aux voix

Le conseil communautaire

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-23-1°;
- Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié, relatif aux agents contractuels de la Fonction Publique Territoriale,
- Vu le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjoints Techniques Territoriaux,

Acte rendu exécutoire,
Après dépôt en Préfecture
LE:
Et publication ou notification
DU:

..../..

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200036499-20221212-2022-112-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/12/2022 Affichage : 12/12/2022

Pour l'autorité compétente par délégation



- Vu le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 modifié, portant organisation des carrières des fonctionnaires territoriaux de catégorie C,
- Vu le décret n° 2016-604 du 12 mai 2016, fixant les différentes échelles de rémunération pour la catégorie C des fonctionnaires territoriaux,

Ouï l'exposé de Monsieur le Président Après en avoir délibéré,

DÉCIDE:

- d'accéder à la proposition de Monsieur le Président
- de créer, un emploi non permanent d'agent de collecte au sein du service « Collecte et tri sélectif » relevant du grade d'Adjoint Technique Territorial, d'une durée de 35 heures de service hebdomadaire, pour une période maximale de 12 mois sur une même période de 18 mois consécutifs,
- de fixer la rémunération de l'emploi ainsi créé par référence au 1er échelon, échelle C1 du grade d'Adjoint Technique Territorial,
- d'inscrire les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent, ainsi nommé et les charges sociales s'y rapportant, au budget de la Collectivité, aux article et chapitre prévus à cet effet.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus Au registre sont les signatures Pour extrait certifié conforme Le Président Jean DOMINICI

JEAN

BAPTISTE

JEAN BAPTISTE

DOMINIC

DOMINIC

Date:

2022.12.13
10:49:03 +01'00'

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200036499-20221212-2022-112-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/12/2022 Affichage : 12/12/2022

